



Contrat de poulinage 2026

Entre les deux parties :

Le centre d'Insémination

Elevage de Bresneau – Mlle MENNESSIER Joanne – Bresmenault – 18110 St Eloy de Gy

Le propriétaire ou son représentant dûment mandaté

Mr Mme Mlle _____

Adresse : _____

_____ Tél : _____

Mail: _____

Pour la jument Nom :

Robe: Née le:..... N°SIRE:

Étalon:Date du terme:

Problèmes au poulinage précédent?:

Dernier vermifuge:

La jument est-elle assurée? :..... Mortalitésoins vétérinaires

A quelle compagnie? :.....

Allergies connues:

.....
.....

Anomalies de

comportement : :.....
.....
.....

.Il est convenu ce qui suit entre Mlle MENNESSIER Joanne et le propriétaire (ou son représentant) de la jument. Pendant son séjour, l'animal est placé sous la responsabilité de Joanne MENNESSIER, inséminatrice équin.

A son arrivée, le propriétaire devra présenter le livret signalétique de sa jument

La jument sera défermée des 4 membres (à défaut, défermée des postérieurs).

La jument est surveillée par vidéo et avec le système Easy Foal



CONSENTEMENT ECLAIRE

Le propriétaire confirme connaître les risques de cet événement. Il confirme savoir que durant tout poulinage, **des événements comme des déchirures recto-vaginales, des hémorragies, des ruptures utérines, des coliques, des ruptures d'organes digestifs, des accidents cardiovasculaires, des dystocies d'origine maternelle ou fœtale, des non délivrances, des infections utérines peuvent survenir avant, pendant ou après, et peuvent entraîner la mort du poulain, de la jument parturiente ou dans les pires cas, la mort de la jument et de son poulain et ceux malgré un respect des usages préconisés durant le poulinage.** Il est conscient des conséquences d'infertilité partielle ou totale de la poulinière suite à certains de ces problèmes (lacération du col, endométrite), ainsi que des séquelles potentielles sur le poulain (lésions ostéo-articulaires, pulmonaires, digestives,...). Le propriétaire confirme accepter le risque de la survenue potentielle de ces événements et décharge le centre d'insémination en cas de complications divers. La jument doit arriver au centre au minimum 15 jours avant la date du terme.

Le propriétaire est conscient que seule une prise en charge médicale pourra être effectuée par Joanne MENNESSIER sous les indications et présence du vétérinaire et qu'en cas de nécessité d'une chirurgie, la jument devra être transférée dans une clinique chirurgicale ce qui rendra impossible le fait d'avoir un poulain vivant.

Le coût du transfert et de l'intervention chirurgicale sont à la charge du propriétaire de la jument ainsi que les frais vétérinaire.

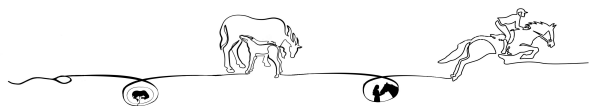
Il atteste ne pas avoir besoin d'autres explications qu'il aurait le cas échéant demandées par écrit.

La jument devra être vaccinée grippe, tétanos et Rhinopneumonie depuis plus de quinze jours, et si possible tout les 6 mois.

Tarification

Le propriétaire confirme avoir pris connaissance des tarifs, à savoir :

- Pose de Easy Foal et surveillance de la jument (TVA 5,5%) 300€ TTC
- Pension boxe/paddock (TVA 5,5%): 17 € TTC/jour



- Autorise à faire venir le vétérinaire pour visite et injections de sérums
Tétanique (facturation en sus)
- Autorise à faire pratiquer un SnapFoal sur le poulain 24H post naissance
(facturation en sus environ 100 €)

Ces tarifs ne comprennent pas les soins éventuels donnés à la mère avant et après poulinage, ainsi que les soins donnés au poulain après sa naissance (sérums, analyses, perfusions, antibiotiques ...)

Le : A :

Centre d'Insémination :

Propriétaire :